



Echange de permis de conduire en Irlande du Nord

Par **Pascale**, le **14/02/2017** à **00:29**

Bonjour,

J'envisage d'échanger mon permis de conduire en Irlande du Nord.

Celui-ci est très abîmé, ancien modèle de 1976, auquel je tiens pour des raisons sentimentales.

J'aimerais savoir s'il y a moyen de le conserver?

J'aimerais aussi savoir quel est le but des autorités d'Irlande du Nord pour le retourner en France? Vérifier son authenticité, sa validité, ou juste le renvoyer pour destruction.

Je ne vois pas l'intérêt de le renvoyer puisqu'il n'y a a priori pas de fichier croisé des permis EEA.

Peut être ces questions nécessitent une réponse de quelqu'un travaillant en Préfecture.

D'avance merci

Par **citoyenalpha**, le **15/02/2017** à **01:11**

Bonjour

En cas de "perte" de votre permis de conduire les consulats français à l'étranger ne délivrent pas de duplicata de permis de conduire.

Si vous êtes résident permanent dans un pays avec lequel la France échange les permis de conduire et que votre permis français a été égaré ou volé avant d'avoir pu être échangé, la

déclaration de perte ou de vol vous permettra d'obtenir de la préfecture ayant délivré le permis, une attestation (« relevé d'information restreint ») au vu de laquelle les autorités de votre pays de résidence pourront, le cas échéant, vous établir un permis local. Ce dernier sera échangé contre un permis français si vous rentrez définitivement en France.

Pour déclarer la perte de votre permis de conduire vous devez faire une déclaration auprès des autorités locales.

En fait il vous faut juste remettre un justificatif délivré par les autorités émettrice d'être titulaire du permis de conduire.

Restant à votre disposition

Par **Pascale**, le **15/02/2017** à **13:44**

Bonjour,

Merci votre réponse.

Donc vous me conseillez de déclarer mon permis volé pour le conserver!?

Y a t il besoin d'avoir un RIR traduit en anglais?

Comment les autorités d'Irlande du Nord vérifie l'authenticité/validité de ce document (comme d'un permis d'ailleurs - est ce qu'il le retourne pour contrôle avant destruction).

Cdt

Par **Visiteur**, le **15/02/2017** à **18:22**

Bjr,

Je ne cautionne pas la réponse faite par citoyenalpha.

Évitez de faire de fausses déclarations

Par **Pascale**, le **16/02/2017** à **14:37**

Bonjour,

J'entends bien qu'il faut éviter de faire une fausse déclaration.

Aussi, peut-on me dire s'il y a un moyen de conserver son vieux permis, d'où quel est l'intérêt de l'Irlande du Nord de le retourner en France? Quand fait la France?

Un RIR doit il être traduit en anglais ?

D'avance merci

Cordialement